

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°4 du 18 janvier 2013**

PARTIE PERMANENTE  
Etat-Major des Armées (EMA)

Texte n°12

**ARRÊTÉ N° 7524/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG**  
portant dissolution du foyer de la base aérienne 125 à Istres.

*Du 21 décembre 2012*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « réglementation générale »*.

**ARRÊTÉ N° 7524/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG portant dissolution du foyer de la base aérienne 125 à Istres.**

*Du 21 décembre 2012*

NOR D E F E 1 2 5 2 6 6 8 A

---

*Classement dans l'édition méthodique : BOEM 686.4.2.3*

*Référence de publication : BOC N°4 du 18 janvier 2013, texte 12.*

---

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense, notamment son article R. 3412-6. ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 modifié, portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2009 modifié, portant organisation du service du commissariat des armées ;

Vu l'arrêté du 5 août 2011 relatif à l'organisation et au fonctionnement des cercles et des foyers des armées créés en application de l'article R. 3412-6. du code de la défense ;

Vu l'arrêté n° 5125/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG du 10 août 2012 portant création du cercle de la base de défense d'Istres-Salon-de-Provence,

Arrête :

Art. 1er. Le foyer de la base aérienne 125 à Istres est dissous et mis en liquidation à compter du 28 novembre 2012.

Art. 2. Les biens, droits et obligations de ce foyer sont dévolus au cercle de la base de défense d'Istres - Salon-de-Provence.

Art. 3. Le cercle de la base de défense d'Istres-Salon-de-Provence est désigné organisme liquidateur du foyer de la base aérienne 125.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 2<sup>e</sup> classe,  
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE.